
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2019
Législature 2015 - 2020

Bureau du Conseil municipal

Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC), Présidente
M. Darius AZARPEY (PLR), vice-Président
M. Marc FALQUET (Nouvelle Force), secrétaire

Membres du Conseil municipal

M. Pierre AMBROSETTI (PLR)		Mme Carole LAPAIRE (PLR)	
M. Norberto BIRCHLER (PLR)	<i>excusé</i>	M. Denis MAZOUER (PLR)	
Mme Alexandra de COULON (PLR)	<i>excusée</i>	M. Jérôme PONTI (PLR)	<i>excusé</i>
M. Emmanuel CURTET (PDC)		Mme Patricia REYMOND (PLR)	
M. François FREY (PLR)		M. Michel STAWARZ (Nouvelle Force)	
Mme Fabienne GAUTIER (PLR)		M. Roland SUTTER (PLR)	
M. Anthony GIANNASI (PDC)		Mme Claude VIQUERAT (PDC)	<i>excusée</i>
M. Jean-Marie HAINAUT (PLR)		M. Guy ZWAHLEN (PLR)	
M. André KAE LIN (PDC)	<i>excusé</i>	Mme Ruth ZWYSSIG-VESTI (PDC)	

Membres du Conseil administratif

M. Philippe THORENS (PDC), Maire
Mme Francine de PLANTA (PLR), Conseillère administrative
M. Marcel GOEHRING (PLR), Conseiller administratif

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00. Elle salue Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative et Députée au Grand Conseil, Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, le personnel administratif, ainsi que le public. Elle souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance du 22 mai 2019.

Elle annonce que Mme VIQUERAT et MM. BIRCHLER et KAE LIN sont excusés.

Mme la Présidente annonce que les rapports de la commission Culture et loisirs du 16 mai et de la commission Sports du 20 mai, annoncés à l'ordre du jour, seront finalement traités lors de la prochaine séance plénière du 25 juin.

Comme indiqué par mail, la délibération 19-17, annoncée à l'ordre du jour, sera finalement traitée lors de la prochaine séance plénière du 25 juin 2019.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Joyeux anniversaire

Au nom du Conseil administratif et du Conseil municipal, **Mme la Présidente** souhaite un joyeux anniversaire au Député au Grand Conseil, M. FALQUET et lui remet un cadeau. Il remercie.

Applaudissements

Calendrier des séances CM/commissions 2ème semestre 2019

Mme la Présidente annonce que le calendrier des séances du Conseil municipal pour le 2ème semestre 2019 a été inséré sur CMNet.

M. STAWARZ précise que c'est une bonne chose de le trouver sur CMNet, mais qu'il est trop petit pour le lire.

Mme de Planta propose que l'on remette une copie papier à M. STAWARZ.

Arrivée de M. Ambrosetti

Comme il n'y a plus de remarques, **Mme la Présidente** indique que ce calendrier est approuvé.

Liste des questions

Mme la Présidente indique que la liste des questions en suspens a été insérée sur CMNet.

Comme il n'y a pas de remarques ou questions, seules les questions en attente de réponse (éléments en orange) seront reprises dans la nouvelle liste.

Mot de la Présidente

Rubrique écologique

Elle brosse un bilan des actions qui ont été menées par le Conseil municipal en matière écologique durant cette législature : la création d'un chauffage à distance, la petite poubelle verte, les futures améliorations des enveloppes thermiques des immeubles route d'Hermance, la suppression de l'utilisation du glyphosate par la voirie, l'enveloppe thermique du Quadrilatère, la votation de la motion (19-01) intitulée « Pour en finir avec les poubelles en plastique à usage unique ». Elle indique que des cours ont également été proposés par la commune dans les écoles comme « Jardiner au naturel » et « Comment fabriquer soi-même ses produits ménagers ». L'APECOVE a organisé une bourse du Printemps, une maréchère qui aura dans un an et demi la marque Bourgeon. Elle ajoute qu'il existe le marché « Terroir et créateurs », où l'on peut découvrir des produits alternatifs, comme par exemple une lessive faite maison. Elle précise que tous ces produits sont respectueux de l'environnement.

Elle explique que certains habitants font leur compost eux-mêmes, d'autres font leur jardin, d'autres encore ont des ruches non-mielifères, les « BeeHome », dont les abeilles sauvages pollinisent les jardins. La société BeeHome envoie en début de saison 25 larves, et en fin de saison on renvoie les larves à cette société.

Elle ajoute que certaines personnes vont à la boucherie de Collonge-Bellerive avec leur contenant. D'autres récupèrent l'eau de leur toit pour arroser leurs plantes. Par ailleurs le patron de Green Touch vend des semences en bio dynamique. La nouvelle fromagerie fine De Bleu de Vézenaz propose une réduction de 5% du 3 au 8 juin aux clients qui viendront avec leur propre contenant. Elle précise que c'est la première boutique à Vézenaz où vous pouvez venir avec un contenant vide et repartir avec celui-ci plein.

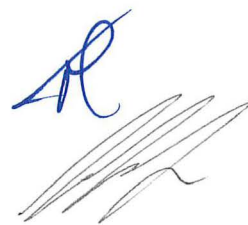
« Tant d'initiatives positives en relation avec la protection de notre environnement sont à féliciter, ajoute-t-elle. Le rôle des politiques d'encourager les actions isolées afin que celles-ci puissent être propagées à plus grande échelle. » Elle remercie de l'attention et de la bienveillance de chacun.

Applaudissements

Elle donne la parole à Mme GAUTIER.

Mme GAUTIER remercie d'avoir accepté dernièrement la motion déposée.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.





2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 MAI 2019

Mme la Présidente donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING indique à la p.819 le nom du collaborateur et demande de l'ajouter.

Mme la Présidente demande s'il y d'autres questions ou des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 8 mai 2019. Comme ce n'est pas le cas, **Mme la Présidente** passe au vote d'approbation.

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 mai 2019.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et poursuit l'ordre du jour.

3. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE 2019-2020

Mme la Présidente annonce que le Conseil municipal doit élire les membres du bureau du Conseil municipal qui entreront en fonction à partir du 1er juin 2019 jusqu'au 31 mai 2020. Elle rappelle que selon le chapitre 4, article 10 du règlement du Conseil municipal, l'élection des membres du bureau doit se faire à bulletin secret. Elle rappelle également l'article 72 du règlement du Conseil municipal relatif aux bulletins et suffrages non valables. Sont ainsi nuls : les bulletins contenant toute autre mention que le nom et prénom, les suffrages donnés à une personne inéligible; les suffrages donnés plus d'une fois à la même personne et les bulletins blancs.

Mme la Présidente indique le nombre de postes à pourvoir, soit 3 : présidence du Conseil municipal, vice-présidence du Conseil municipal et secrétaire du Conseil municipal.

Mme la Présidente désigne deux scrutateurs, M. GIANNASI et M. SUTTER.

Présidence du Conseil municipal

Mme la Présidente demande à l'assemblée s'il y a des candidats pour la présidence du Conseil municipal et donne la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE propose, au nom du groupe PLR, M. AZARPEY.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidats. Comme ce n'est pas le cas, elle fait distribuer les bulletins de vote et invite les membres du Conseil municipal à inscrire lisiblement le nom et prénom du candidat. Elle précise que la Présidente vote.

Elle rappelle que pour être élu au premier tour, le candidat doit obtenir la majorité absolue, c'est-à-dire, plus de la moitié des bulletins rentrés valables.

Mme la Présidente demande aux scrutateurs de procéder au dépouillement et de lui remettre le résultat du vote.

Avec 16 bulletins distribués, 16 bulletins récoltés, 15 bulletins valables, 15 bulletins en faveur de M. Darius AZARPEY et un bulletin blanc, M. Darius AZARPEY est élu Président du Conseil municipal pour la période 2019-2020.

Applaudissements en l'honneur de M. AZARPEY.

Vice-Présidence du Conseil municipal

Mme la Présidente demande à l'assemblée s'il y a des candidats pour la vice-présidence du Conseil municipal et donne la parole à M. CURTET.



M. CURTET propose, au nom du groupe PDC, Mme ZWYSSIG-VESTI.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidats. Comme ce n'est pas le cas, elle fait distribuer les bulletins de vote et invite les membres du Conseil municipal à voter. Elle précise que le Président vote.

Mme la Présidente demande aux scrutateurs de procéder au dépouillement et de lui remettre le résultat du vote.

Avec 16 bulletins distribués, 16 bulletins récoltés, 14 bulletins valables, 14 bulletins en faveur de Mme ZWYSSIG-VESTI et 2 bulletins blancs, Mme Ruth ZWYSSIG-VESTI est élue vice-Présidente du Conseil municipal pour la période 2019-2020.

Applaudissements en l'honneur de Mme ZWYSSIG-VESTI.

Secrétaire du Conseil municipal

Mme la Présidente demande à l'assemblée s'il y a des candidats pour le poste de secrétaire du Conseil municipal et donne la parole à M. STAWARZ.

M. STAWARZ propose, au nom du groupe Nouvelle Force, M. FALQUET.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidats. Comme ce n'est pas le cas, elle fait distribuer les bulletins de vote et invite les membres du Conseil municipal à voter. Elle précise que la Présidente vote.

Mme la Présidente demande aux scrutateurs de procéder au dépouillement et de lui remettre le résultat du vote.

Avec 16 bulletins distribués, 16 bulletins récoltés, 15 bulletins valables, 1 bulletin blanc, M. FALQUET est élu Secrétaire du Conseil municipal pour la période 2019-2020.

Applaudissements en l'honneur de M. FALQUET.

Mme la Présidente annonce la nouvelle composition du bureau du Conseil municipal qui tiendra sa première séance, à la mairie, le jeudi 13 juin 2019, à 18h30 :

Président : M. Darius AZARPEY ;
Vice-Présidente : Mme Ruth ZWYSSIG-VESTI ;
Secrétaire : M. Marc FALQUET.

Applaudissements.

Mme la Présidente poursuit l'ordre du jour.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

– Bâtiments et logement du 9 avril 2019

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Bâtiments et logement du 9 avril 2019.



Mme la Présidente informe que la décision relative à la démolition partielle et la reconstruction du bâtiment Centre Nature, préavisée favorablement à l'unanimité, fait l'objet d'une délibération qui sera soumise au vote au point suivant de l'ordre du jour.

Concernant le préavis relatif au projet d'agrandissement de la salle de la Terrasse, elle indique que la commission a donné un préavis favorable par 4 oui, 1 non et 1 abstention. Comme cette question a également été traitée lors de la commission des Finances du 6 mai, elle propose de voter cette décision lors du rapport de la commission des Finances.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– **Aménagement du 29 avril 2019**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Aménagement du 29 avril 2019.

Mme la Présidente demande à M. GIANNASI de lire le préavis de la commission Aménagement relatif à la procédure de mise en zone hameau du village de Saint-Maurice.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante :

« Que celles et ceux qui acceptent l'abandon de la procédure de mise en zone hameau du village de Saint-Maurice, lèvent la main. »

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal accepte l'abandon de la procédure de mise en zone hameau du village de Saint-Maurice.

Mme la Présidente demande à M. GIANNASI de lire le préavis de la commission Aménagement relatif à la modification du secteur de Saint-Maurice, de zone agricole en zone 4B protégée.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante :

« Que celles et ceux qui acceptent de temporiser l'intention de modifier l'affectation du secteur de Saint-Maurice, de zone agricole en zone 4B protégée. Celle-ci, assortie à un plan de site, pourrait être initiée en temps utiles, parallèlement à l'enclenchement de la prochaine révision du plan directeur cantonal, lèvent la main. »

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal accepte de temporiser l'intention de modifier l'affectation du secteur de Saint-Maurice, de zone agricole en zone 4B protégée. Celle-ci, assortie à un plan de site, pourrait être initiée en temps utiles, parallèlement à l'enclenchement de la prochaine révision du plan directeur cantonal.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PIANTA.

Mme de PLANTA indique que ce processus sera fait en concertation avec les habitants.

Mme la Présidente demande à M. GIANNASI de lire le préavis de la commission Aménagement relatif à l'aménagement du parvis de l'école élémentaire de Collonge.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante :

« Que celles et ceux qui acceptent l'avant-projet soumis par le bureau mandaté pour l'aménagement du parvis de l'école élémentaire de Collonge en recommandant une coordination effective avec les autres mandataires chargés de l'aménagement de différents secteurs de Collonge et d'assurer une cohérence de l'aménagement, lèvent la main. »



A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal accepte l'avant-projet soumis par le bureau mandaté pour l'aménagement du parvis de l'école élémentaire de Collonge en recommandant une coordination effective avec les autres mandataires chargés de l'aménagement de différents secteurs de Collonge et d'assurer une cohérence de l'aménagement.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– **Finances du 6 mai 2019**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 6 mai 2019.

Mme la Présidente Informe que les décisions relatives aux comptes 2018, au crédit d'étude pour l'aménagement sportif au stade de la Californie, au crédit d'engagement pour le bâtiment du Centre Nature, préavisées favorablement à l'unanimité, font l'objet d'une résolution et de délibérations qui seront soumises au vote au point suivant de l'ordre du jour.

La décision concernant l'amendement relatif à l'autorisation d'emprunter 5 millions en lien avec le projet de la délibération relative à l'amélioration et rénovation de l'enveloppe thermique des immeubles du 95-105 route d'Hermance et Grand-Clos 3 ne sera pas soumise au CM vu que cette délibération a déjà été acceptée.

Mme la Présidente demande à M. FREY de lire le préavis donné par la commission Bâtiments et logement relatif au projet d'agrandissement de la salle de la Terrasse.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante :

« Que celles et ceux qui acceptent projet d'agrandissement (+ de 100m²) de la salle de la Terrasse en salle de réunion, au montant estimé à 550'000 F, lèvent la main. »

Par 14 non et 1 abstention, le Conseil municipal refuse le projet d'agrandissement (+ de 100m²) de la salle de la Terrasse en salle de réunion, au montant estimé à 550'000 F.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– **Conjointe Sociale et Finances du 13 mai 2019**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission conjointe Sociale et Finances du 13 mai 2019.

Mme la Présidente indique que la décision relative à la création de places de crèche supplémentaires à Vésenaz et à Corsier, préavisée favorablement à l'unanimité par les deux commissions, fait l'objet d'une résolution qui sera proposée au vote au point 7 de l'ordre du jour.

En l'absence de M. BIRCHLER, **Mme la Présidente** demande à Mme ZWYSSIG-VESTI de lire le préavis de la commission des Finances relatif à l'acquisition des parcelles de la Pointe-à-la-Bise.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante :

« Que celles et ceux qui acceptent d'autoriser le Conseil administratif à effectuer l'acquisition des parcelles No 5676, 6052 et 6053 situées à la Pointe-à-la-Bise pour un montant de 2'490'000 F et de

permettre au Conseil administratif de recourir à l'emprunt pour le montant nécessaire, en fonction de l'état de la trésorerie au moment de la signature de l'acte de vente définitif, lèvent la main. »

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal accepte le préavis d'autoriser le Conseil administratif à effectuer l'acquisition des parcelles No 5676, 6052 et 6053 situées à la Pointe-à-la-Bise pour un montant de 2'490'000 F et de permettre au Conseil administratif de recourir à l'emprunt pour le montant nécessaire, en fonction de l'état de la trésorerie au moment de la signature de l'acte de vente définitif.

Mme la Présidente indique que cela fera l'objet d'une délibération qui sera proposée au vote lors de la séance plénière du 25 juin 2019.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. APPROBATION DES COMPTES 2018

a. Commentaires sur les comptes 2018 ;

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques sur les comptes 2018. Elle donne la parole à M. HAINAUT.

M. HAINAUT précise que les comptes permettent de faire le point sur l'année écoulée. Il s'agit de considérer la forme et le fond.

Pour ce qui est de la forme, les comptes indiquent qu'ils sont bien tenus et remercie l'ensemble de l'équipe municipale malgré le passage au nouveau format.

En ce qui concerne le fond, il est le reflet d'une commune en bonne santé financière. M. HAINAUT indique que le budget a été généreux sur bien des points. Il précise qu'une partie des dépenses n'ont pas été réalisées, et préconise de faire plus de politique dans la commune. Les Conseillers administratifs ainsi que les municipaux ont des ambitions pour la commune, notamment dans le domaine de la petite enfance. Il s'agira de s'atteler à une priorisation des secteurs dans lesquels les dépenses devront être effectuées. Il conclut sur la nécessité de faire des choix afin de se donner les moyens de ses ambitions, de rester une commune soucieuse du bien-être de ses communiens, les jeunes et les moins jeunes, respectueuse de l'utilisation des finances publiques.

Applaudissements

Mme la Présidente remercie M. HAINAUT et passe au point suivant.

b. Résolution :

Résolution 19-02 : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2018 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques. Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote l'entrée en matière sur cette résolution 19-02 :

« Que celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière sur la résolution 19-02, lèvent la main. »

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve l'entrée en matière sur la résolution 19-02 concernant l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2018 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

Mme la Présidente demande à M. FALQUET de lire la résolution 19-02.

(NB : il s'agit en réalité de la résolution R19-12, le secrétariat du Conseil municipal)

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques. Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote la résolution 19-02 :

« Que celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière sur la résolution 19-02, lèvent la main. »

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve la résolution 19-02 sur l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2018 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

c. Délibérations :

Délibération 19-12 : Proposition relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2018 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 19-12.

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 19-12 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2018 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

Mme la Présidente demande à M. AZARPEY de lire la délibération 19-12.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 19-12: « Que celles et ceux qui approuvent les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2018 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie, lèvent la main. »

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-12 relative aux comptes et au rapport de l'organe de révision de l'exercice 2018 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

Mme la Présidente passe à la délibération suivante.

Délibération 19-13 : Proposition relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2018 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 19-13.

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 19-13 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2018 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande à M. FALQUET de lire la délibération 19-13.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 19-13: « Que celles et ceux qui approuvent les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2018 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive, lèvent la main. »

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-13 relative aux comptes et au rapport de l'organe de révision de l'exercice 2018 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente passe à la délibération suivante.

Délibération 19-14 : Proposition relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 19-14.

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 19-14 relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité.

Mme la Présidente demande à M. AZARPEY de lire la délibération 19-14.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 19-14: « Que celles et ceux qui approuvent les comptes annuels 2018 dans leur intégralité, lèvent la main. »

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-14 relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité.

Mme la Présidente demande s'il y a des interventions des chefs de groupe. Elle passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING, au nom du Conseil administratif, remercie pour ce vote unanime qui est une marque de confiance. Il précise que ce premier exercice fait sous MCH2 a demandé beaucoup de travail et d'études au personnel de la mairie. Il remercie particulièrement M. CHAPARRO et Mme GIRARD BESSON, pour leurs longues heures de travail. Il demande de signer les documents présentés en deux exemplaires.

Mme la Présidente donne la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE, au nom du groupe PLR, remercie également le personnel de la mairie pour son travail ardu avec le nouveau format MCH2, d'avoir répondu aux nombreuses questions. Elle remercie le Conseil administratif pour le travail important et de grande qualité fourni tout au long de l'année 2018. Elle relève le résultat des comptes 2018, qui fait apparaître un bénéfice de 4'947'345 F, et salue le respect du budget et la bonne gestion, ainsi que la responsabilité à l'égard des deniers publics.

Elle précise que ces bons résultats ne remettent pas la vision politique et la méthode de travail du PLR, soit la volonté de continuer à gérer les finances de la commune de manière solidaire mais également responsable. Elle indique que ce sont ces principes qui ont permis en 2018 d'apporter un soutien continu aux nombreuses associations dynamiques et pleines de projets, dans les domaines sportifs, sociaux et culturels. De développer des projets majeurs tels la construction et le déménagement de la nouvelle voirie, de créer et d'améliorer plusieurs points de récupération, de mettre à disposition des communiers le système des petites poubelles vertes, de prévoir le réaménagement complet du préau de l'école primaire de Vézenaz cet été, de réaliser un nouveau parc pour les enfants (Guignet), de subventionner l'installation de la fibre optique qui va être mise en service courant 2019, de réaliser le Quadrilatère 1 terminé et habité et de démarrer le Quadrilatère 2, de rénover les installations techniques de l'Epicentre et de continuer le réaménagement du village de Collonge afin que ce dernier retrouve tout son charme de village et d'ecentre historique de la commune. Elle conclut sur la nécessité de continuer une gestion saine, solidaire et responsable de la commune afin de faire perdurer la qualité de vie qui est actuellement offerte dans cette commune.

Mme la Présidente remercie Mme LAPAIRE et donne la parole à Mme ZWYSSIG-VESTI.



Mme ZWYSSIG-VESTI, au nom du PDC, remercie le Président de la commission, M. HAINAUT, ainsi que Mme GIRARD BESSON, M. CHAPARRO, et le Président des finances M. GOEHRING. Elle ne répètera pas ce qui a été dit.

Elle s'attachera donc à évoquer le futur : construire, rénover des bâtiments durables et de qualité, augmenter les places de crèche, avancer dans le dossier d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), continuer à embellir et sécuriser les espaces publics et les routes. Pour conclure, développer de manière harmonieuse la commune en tenant compte des modifications futures de la population communale, et de son intégration dans le tissu cantonal et régional.

Mme la Présidente remercie Mme ZWYSSIG-VESTI et donne la parole à M. FALQUET.

M. FALQUET, au nom de Nouvelle Force, remercie et félicite le personnel administratif pour le travail effectué. Il indique la bonne gestion des comptes qui sont favorables, mais relève l'augmentation des frais administratifs et espère que ces derniers n'augmenteront pas plus, surtout en rapport avec les revenus. Il revient sur les constructions, évoquées par Mme ZWYSSIG-VESTI, et souhaite que la commune reste verdoyante et utilise d'autres matériaux que le béton pour les constructions. Il indique par ailleurs qu'au Grand Conseil, ceux qui ont posé la question de savoir si le Salève allait continuer à être creusé sont ceux qui bétonnent le plus.

Il remercie également les contribuables qui permettent le développement harmonieux de la commune.

Mme la Présidente remercie M. FALQUET et donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING, remercie la commission finances et son Président, M. Jean-Marie HAINAUT pour leur travail considérable suite au nouveau plan comptable MCH2. Il indique que les comparaisons avec les exercices antérieurs n'ont pas été faciles afin de comprendre toutes les subtilités et la transparence de celui-ci.

Mme la Présidente remercie M. GOEHRING. Comme il n'y a pas de remarques ni de questions, elle passe au point suivant.

6. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

19-15 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 810'000 F, destiné au projet de démolition partielle et reconstruction du bâtiment Centre Nature N°1377, sis chemin de la Réserve 8, sur la parcelle No 5025 plan N°49 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 19-15.

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 19-15 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 810'000 F, destiné au projet de démolition partielle et reconstruction du bâtiment Centre Nature N°1377, sis chemin de la Réserve 8, sur la parcelle No 5025 plan N°49 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande à M. FALQUET de lire la délibération 19-15.

Après lecture de la délibération, **Mme la Présidente** demande s'il y a des questions et donne la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN souhaiterait demander à Pro Natura un engagement en contre-partie du montant important pour le bâtiment qui leur est offert, de leur demander dans le cadre des discussions de ne pas faire recours pour la traversée du lac dans le futur, comme le WWF l'a fait pour la Plage de Genève.

Mme de PLANTA craint que la vitesse à laquelle avance les discussions sur la traversée du lac, les personnes à Pro Natura ne seront plus là.

Mme la Présidente demande à l'assemblée de voter la délibération 19-15 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 19-15, lèvent la main. »

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-15 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 810'000 F, destiné au projet de démolition partielle et reconstruction du bâtiment Centre Nature N°1377, sis chemin de la Réserve 8, sur la parcelle No 5025 plan N°49 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente donne la parole à M. HAINAUT.

M. HAINAUT explique pour illustrer de manière concrète son propos, dans le cas de ce crédit puisqu'il y avait un surplus, la question s'est posée de savoir comment le financer. En effet de 600'000.-F il est passé à 810'000.-F, et il s'agissait de décider si c'était la commune qui allait le financer ou s'il fallait trouver des financements complémentaires. Il ajoute que le principal bénéficiaire de cet investissement a accepté de contribuer au financement d'une partie. Par ailleurs, ce qui est indiqué dans la délibération, une recherche complémentaire de fonds auprès des différentes instances cantonales et institutionnelles sera effectuée. Il précise qu'une différente manière de faire, à savoir demander directement aux bénéficiaires d'être également investisseurs, porte ses fruits et devrait être plus souvent adoptée. Le pire étant une réponse négative.

Mme la Présidente remercie M. HAINAUT et passe à la délibération suivante.

19-16 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 65'000 F, destiné à la création d'un aménagement sportif public sur l'espace en matière calcaire du stade de la Californie sur les parcelles N° 3439 et N° 7336 de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 19-16.

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 19-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 65'000 F, destiné à la création d'un aménagement sportif public sur l'espace en matière calcaire du stade de la Californie sur les parcelles N° 3439 et N° 7336 de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande à M. AZARPEY de lire la délibération 19-16.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, Mme la Présidente demande à l'assemblée de voter la délibération 19-16 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 19-16, lèvent la main. »

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 19-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 65'000 F, destiné à la création d'un aménagement sportif public sur l'espace en matière calcaire du stade de la Californie sur les parcelles N° 3439 et N° 7336 de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. PROJET DE RÉSOLUTION

19-03 Résolution relative à la création de nouvelles places de crèche au sein du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale.



Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions. Comme il n'y a pas de questions, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière de la résolution 19-03 : « Que celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de la résolution 19-03, lèvent la main. »

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve l'entrée en matière de la résolution 19-03 relative à la création de nouvelles places de crèche au sein du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale.

Mme la Présidente demande à M. FALQUET de lire la résolution 19-03.

Après lecture de la résolution, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la résolution 19-03 : « Que celles et ceux qui approuvent la résolution 19-03, lèvent la main. »

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal accepte la résolution 19-03 relative à la création de nouvelles places de crèche au sein du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale.

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS, au nom du Conseil administratif et à titre personnel, félicite pour ce vote. Il ajoute que c'est une décision importante, qui va avoir un impact important sur le budget. Il précise que cette décision va être bien reçue par la jeune population, et va être rapidement mise en œuvre.

Mme la Présidente remercie M. THORENS et passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. PROJET DE MOTION

19-02 Bibliothèques en plein air / Prends un livre - donne un livre !

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette motion. Elle donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET indique que cette motion va dans le sens du développement durable, concept largement défendu par Mme la Présidente et la commune. Il précise que cette motion permet de prolonger la vie des livres et crée un lieu d'échange, où chacun peut déposer et/ou prendre un livre.

Mme la Présidente demande à M. CURTET de lire la motion 19-02.

Après lecture de la motion, **Mme la Présidente** demande s'il y a des remarques ou des questions. Elle donne la parole à M. STAWARZ.

M. STAWARZ indique qu'il est favorable à cette motion, l'ayant d'ailleurs vu ailleurs. Il stipule toutefois qu'à Genève il y a plus de déprédation qu'ailleurs. Considérant cela il se pose la question de faire construire plutôt des bibliothèques déverrouillables avec 50ct.

Mme la Présidente remercie M. STAWARZ et donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET indique que la Savonnière devient payante. Il n'est pas favorable à ce que propose M. STAWARZ.

Mme la Présidente remercie M. CURTET et donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA demande si cette motion a été traitée en commission et dans l'affirmative laquelle ?

Mme la Présidente donne la parole à M. CURTET.



M. CURTET répond qu'il s'agira de porter ce projet par exemple auprès de la commission Aménagement. Il indique que ce projet pourrait être intégré dans le cadre du réaménagement des deux écoles par exemple. Il ajoute l'aménagement de la place pour le bâtiment du Quadrilatère. Il précise qu'il s'agira de saisir les commissions les plus adéquates pour porter ce projet, et d'intégrer au budget en cours ou le budget 2020.

Mme la Présidente remercie M. CURTET et donne la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE indique que ce projet a été discuté au caucus. Elle précise qu'il a fait l'unanimité. Elle confirme que cela existe dans divers endroits de la ville. La question des lieux et de la taille de ces bibliothèques de plein air. Des lieux passants comme les écoles, le Parking des Rayes, le Quadrilatère semblent des endroits adéquats.

Elle indique qu'elle avait demandé que les commissions spécialisées demandent des crédits d'étude. Elle ajoute que pour avoir le choix de la taille, de l'objet, du prix, un Conseiller municipal a eu la gentillesse de dessiner un autre projet, intéressant aussi. Elle demande à ce que ce projet soit étudié en commission Aménagement.

Mme la Présidente remercie Mme LAPAIRE et donne la parole à M. FREY.

M. FREY précise que ces structures sont en béton, ce qu'il déplore car elles ne seront plus amovibles au besoin. Il a ainsi réalisé ce projet et l'a fait chiffrer. Il indique que le prix serait moins élevé que le premier projet, et l'explique. *Le projet est présenté à l'écran.*

Mme la Présidente remercie M. FREY. Elle demande s'il y a d'autres questions ou remarques. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière de la motion 19-02: « Que celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de la motion 19-02, lèvent la main. »

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve l'entrée en matière de la motion 19-02 relative aux Bibliothèques en plein air.

Mme la Présidente demande à l'assemblée de voter la motion 19-02 : « Que celles et ceux qui approuvent la motion 19-02, lèvent la main. »

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve la motion 19-02 « Bibliothèques en plein air / Prends un livre - donne un livre ! », et la renvoie au Conseil administratif pour traitement.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente demande s'il y a des questions à l'attention du Conseil administratif et donne la parole à M. ZWAHLEN.

Sécurité routière

M. ZWAHLEN demande suite à la réflexion de Mme ZWYSSIG concernant la sécurité des routes s'il serait possible d'avoir des informations sur les accidents dans la commune pour des questions de sécurité.

Mme la Présidente remercie M. ZWAHLEN et donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING indique avoir passé en revue, suite à une réunion avec le poste de la Pallanterie, les types d'infractions commises en 2018 sur la commune. Il fera un retour lors de la prochaine séance du Conseil Municipal du 25 juin.

Mme la Présidente remercie M. GOEHRING et donne la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN informe d'un article paru dans la Tribune de Genève qui explique que la ville de Genève paie tout ce qui est dans la ville de Genève. Il réfute ce propos, en stipulant qu'il a reçu sa taxe professionnelle, et ce sont plutôt les habitants de la commune et des communes environnantes qui participent aux infrastructures de la ville de Genève, sachant que l'on est taxé sur son lieu de travail. Il propose et demande que ceux qui travaillent sur la commune, puisqu'ils sont taxés par la commune, reçoivent aussi une carte pour l'accès à la plage de la Savonnière : un argument politique en faveur de la commune.

Mme la Présidente remercie M. ZWAHLEN et donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS remercie M. ZWAHLEN pour sa proposition. Il suggère de laisser passer cette première saison et de faire le point pour l'an prochain en fin de saison. Il ne souhaite pas polémiquer sur le sujet, mais pour des raisons de sécurité et limiter l'affluence la commune a trouvé cette solution, et non pour faire de la ségrégation auprès des habitants des autres communes.

Mme la Présidente remercie M. THORENS et donne la parole à Mme GAUTIER.

Parking Pré-d'Orsat

Mme GAUTIER indique que d'autres communes ont rendues leur plage payante avant Collonge. Concernant le parking du Pré-d'Orsat, elle indique que les lumières mettent du temps à s'allumer, qu'il n'y a pas de signalisation pour sortir, ni pour payer, elle conclut sur le fait que rien n'est pratique dans ce parking.

Mme la Présidente remercie Mme GAUTIER et donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS est d'accord avec Mme GAUTIER. Il admet que les finitions de l'immeuble du Quadrilatère ne sont pas celles demandées. La commune a d'ailleurs écrit à l'architecte afin de préciser tous les manquements. L'une de ces finitions est la signalétique du parking. Il ajoute que Mme Gautier n'est pas la première personne à faire ces remarques.

Mme la Présidente remercie M. THORENS et donne la parole à Mme GAUTIER.

Mme GAUTIER demande pourquoi les 3 caisses sont du même côté et aucune du côté de l'entrée piétons. Elle demande si ce sont les mêmes architectes qui vont faire la seconde partie.

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS répond que oui.

Mme la Présidente remercie M. THORENS et donne la parole à Mme ZWYSSIG-VESTI.

Stationnement inapproprié chemin Neuf-de-Vésenaz

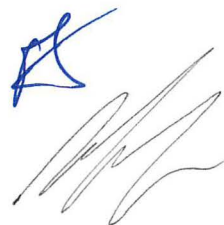
Mme ZWYSSIG-VESTI indique qu'une entreprise de sécurité, le SIR, se gare sur le trottoir du chemin Neuf-de-Vésenaz. Elle trouve que ce n'est pas normal que des services de sécurité aillent contre les lois chaque soirée et propose qu'ils entrent dans le parking pour faire leur ronde.

Mme la Présidente remercie Mme ZWYSSIG-VESTI et donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING indique qu'il en prend bonne note et se charge de transmettre l'information à la Police municipale pour trouver une solution.

Mme la Présidente remercie M. GOEHRING et donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA informe qu'il s'agit du service de sécurité privé mandatée par Manor. Elle suggère donc d'adresser un courrier à Manor dans ce sens.



Mme la Présidente remercie Mme de PLANTA et donne la parole à Mme ZWYSSIG-VESTI.

Fouilles sur les routes de la commune

Mme ZWYSSIG-VESTI indique qu'après toute construction, les routes ne sont pas remises en état. Elle propose au Service technique de faire des photos de la route avant et après les constructions. Elle a l'impression que le goudron que l'on met n'est pas digne de notre commune.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA indique à Mme ZWYSSIG-VESTI que ce qu'elle vient de dire l'interpelle. En effet elle en discute beaucoup avec le Service technique. Elle précise que s'agissant de la promotion « Les Trèfles » la route va être refaite par la commune. En ce qui concerne les fossés, cette tâche appartient aux promoteurs, avec lesquels la commune est en relation pour coordonner les interventions. Elle ajoute que pour les autres interventions ponctuelles, réparées avec ce qui ressemble à des « bletzs », le Service technique explique ces choix provisoires liés à des questions de température, de saison, et qu'il s'agit de revenir sur l'ouvrage. La commune est en position d'intervenir lors des réceptions des travaux de remise en état des chemins communaux. Elle ajoute que le travail final n'est souvent pas satisfaisant et qu'il doit souvent être repris. Elle conclut sur le fait que la commune y est attentive.

Mme la Présidente remercie Mme de PLANTA et donne la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN partage ce souci. Il estime que les entreprises qui interviennent ne le font pas toujours correctement. Ce qui peut par ailleurs devenir dangereux pour les motards ou les vélos électriques. Il invoque le dommage à la propriété, en disant que les entreprises qui endommagent les routes doivent les réparer. Il ajoute que c'est un problème sur tout le canton. Il demande au Conseil administratif de prendre sérieusement le problème en main pour des questions de sécurité.

Mme la Présidente remercie M. ZWAHLEN et donne la parole à M. CURTET.

Eclairage public chemin du Pré-d'Orsat

M. CURTET indique qu'il a été interpellé par les riverains du Pré-d'Orsat. Il explique : depuis que l'éclairage définitif au droit du Quadrilatère, il n'y a plus d'éclairage au débouché du Pré-d'Orsat. Il demande de palier au problème.

Mme la Présidente remercie M. CURTET et donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA répond que le constat du manque d'éclairage au chemin du Pré-d'Orsat a déjà été fait, suite aux modifications de mâts d'éclairages choisis pour le Quadrilatère. Elle précise qu'un mât sera ajouté très rapidement à l'angle du Pré d'Orsat.

Comme il n'y a plus de questions, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente demande si un membre du Conseil municipal souhaite faire part d'une communication. Elle donne la parole à M. SUTTER.

M. SUTTER communique quelques résultats de sportifs de la commune. Pour la course « Courrir pour aider » le 4 mai, membres de la FSG Collonge-Bellerive, M. Miguel Silva, a terminé 1^{er} au classement général pour les 10 km. Derrière lui, M. Fernando Costa, a terminé 4^e et 2^e vétéran.

Lors du Marathon, M. Fernando Cortez a gagné sur les 10 km dans sa catégorie d'âge, et terminé 21^e au général.

L'équipe formée par le FSG Collonge-Bellerive pour courir le Marathon en relais, a gagné les 42,195 km.

Par ailleurs, les élèves de l'école primaire de l'école de Collonge-Bellerive ont gagné le PRIM'SKI pour la 3^e ou 4^e année consécutive.



Dans le même cadre, le cycle d'orientation de Bois-Caran a également gagné le classement général des cycles d'orientation de Genève.

Mme la Présidente remercie M. SUTTER.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire.

Félicitations et remerciements

M. THORENS indique que cette séance est la dernière avant la dernière année de la Législature. Une année 2018-2019 intense, comme toutes celles qui ont précédé. Il remercie tout le Conseil municipal et les membres de l'administration communale pour le travail significatif durant cette année, marquée par le passage au plan comptable MCH2, qui a occupé le Département des finances, le Secrétariat général ainsi que les membres du Conseil municipal.

Le Conseil municipal a participé à plus de 70 séances de commission, auxquels s'ajoutent les séances du Conseil municipal et les autres obligations officielles. Il ajoute que les Conseillers se sont impliqués dans les Fondations et les groupements. Il précise qu'ils ont voté 32 délibérations, des résolutions et proposé des motions. Il fait le bilan de l'année 2018-2019: les inaugurations de la nouvelle voirie et du Quadrilatère. Les améliorations de la salle de l'Epicentre. Le démarrage de l'enterrement des lignes aériennes. Le vote du crédit de 9'000'000 F pour le Quadrilatère 2. Le vote pour le crédit de 10,4 millions F pour la rénovation énergétique des bâtiments. L'acquisition d'une nouvelle balayeuse. Les travaux sur le chemin du Vieux-Vésenaz. Le problème de la Savonnière a été pris à bras le corps. La commission Aménagement a beaucoup travaillé, principalement sur le plan directeur communal. L'étude de la zone 30. Le vote du crédit pour le préau de l'école de la Californie. Le soutien pour les associations culturelles et sportives de la commune, pour les jeunes et les moins jeunes. Le vote de l'abolition du plastique. Le vote ce soir d'une résolution proposant 70 nouvelles places de crèches. Il termine en évoquant les bons résultats financiers, en félicitant tous les Conseillers municipaux, et en les remerciant, en particulier Mme la Présidente.

Il remercie ses collègues Mme de PLANTA et M. GOEHRING pour leur excellente collaboration. Il souhaite une très bonne année comme Maire à Mme de PLANTA.

Il offre à chacune un bouquet de fleurs.

Applaudissements.

l'épicentre

M. THORENS annonce que le 18 mai 2019 aura lieu le dernier concert de la saison ; il s'agit de Dom la Nena. Il annonce également que du 7 au 12 mai, la Compagnie Rive Gauche présente le spectacle Théâtre sans animaux.

Marche de la Ligue contre le cancer – 18 mai 2019

M. THORENS rappelle cette manifestation qui se déroulera à la Ferme de St-Maurice et remercie chacun pour l'organisation de cette marche.

- **Marche de la Ligue genevoise contre le cancer - 18 mai 2019** : retour sur cette manifestation.

M. THORENS ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA remercie chacun pour son implication pour la commune, que ce soit les représentants politiques mais aussi le personnel communal. Ce soir, le Conseil municipal a voté 6 délibérations et 2 résolutions. Ceci nécessite un énorme travail de préparation. Pour ce faire, elle ajoute que la commune a la chance d'avoir Mme GIRARD BESSON comme Secrétaire générale, dont les textes ne comportent jamais aucune erreur, sont d'une rigueur implacable, toujours approuvés par la Surveillance des communes. Elle la remercie tout particulièrement.

Applaudissements.

- **Réponse à l'intervention de M. CURTET lors du CM du 8 mai sur l'enrobé route d'Hermance :** Ce point sera évoqué avec le canton lors de la discussion sur le projet d'aménagement du centre du village de Collonge ;
- **Réponse à l'intervention de M. ZWAHLEN lors du CM du 8 mai sur le nant dans le parc de la mairie :** Il a été demandé à la voirie de faire une vérification.

Séance d'information sur le chemin de Champs-de-Chaux

Mme de PLANTA indique qu'une séance d'information a été organisée pour tous les habitants du chemin de Champs-de-Chaux pour leur présenter le projet discuté en commission Routes. Un courrier a été envoyé aux habitants. Certains ont déjà répondu.

Elle précise que cette séance a lieu le mercredi 19 juin à 18h30 à la salle des sociétés. Tout le monde est bienvenu, et sont particulièrement sollicités les membres de la commission Routes.

Assemblée générale de l'ACG à Collonge-Bellerive

Elle ajoute que la commune aura l'honneur et le plaisir d'accueillir cette année l'assemblée générale de l'ACG qui aura lieu le 28 septembre 2019. Elle précise que c'est la première fois que la commune accueille cette assemblée générale. Une ligne budgétaire sera demandée pour l'occasion.

Mme la Présidente donne la parole à M. HAINAUT.

M. HAINAUT indique que la demande sera étudiée en temps voulu. Il demande toutefois de veiller à ce que ces dépenses ne reflètent pas un mode de vie trop ostentatoire et qu'elles restent raisonnables.

Mme la Présidente remercie M. HAINAUT et donne la parole à M. GOEHRING.

Plage de la Savonnière : cartes de communiers

M. GOEHRING indique que le 24 mai sera le premier jour payant de la plage de la Savonnière. La bonne nouvelle est que 39 personnes sont déjà venues chercher leur carte de communier leur donnant droit à accéder à cette plage.

Mme la Présidente donne la parole à M. GOEHRING.

Statistiques cartes CFF

M. GOEHRING annonce qu'une légère perte de 286 F est enregistrée à la fin du mois d'avril.

- **ACG - assemblée générale - 17 avril 2019 ;**
- **ACG - assemblée générale - 22 mai 2019.**

M. GOEHRING indique qu'un grand pas en ce qui concerne à la réforme de la gouvernance du service d'incendie et secours (SIS) a été fait. En effet, l'ACG a voté à une large majorité le projet de refonte de la loi sur la prévention des sinistres, de l'organisation des sapeurs-pompiers qui insinue un groupement intercommunal pour le SIS. Ce dernier va sortir du giron de la ville de Genève où toutes les communes seront représentées.

Il y aura des conséquences financières, qui demanderont un effort important pour toutes les communes. Ainsi d'ici 2030, le montant de la participation de la commune s'élèvera à environ 1,2 million. La commune aura en contre-partie son mot à dire pour la gouvernance du SIS.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA stipule que cette réforme est très importante, puisque le Canton passera de 2 à 5 casernes, à un horizon 2030. Une réforme a toutefois un coût, soit près de 60 millions pour l'ensemble des communes ! Elle précise qu'aujourd'hui, suite à un rapport de la Cour des comptes, à Genève est fait le constat que les pompiers n'arrivent pas à temps sur les lieux de sinistre. Pour exemple, pour un sinistre dans notre région, les camions partent de la Caserne des Bains. Elle ajoute qu'avec les problèmes de mobilité, aujourd'hui les interventions communales ne répondent plus aux normes fédérales, raison de cette réforme. La ville de Genève restera la plus dense en termes d'habitants, mais la gouvernance sera ouverte à toutes les communes, et les prestations pourront être développées.

Mme la Présidente remercie Mme de PLANTA et passe la parole à M. STAWARZ.

M. STAWARZ demande en cas d'incendie ce que font les sapeurs-pompiers à Collonge-Bellerive s'ils partent du quartier des bains.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA explique qu'il y a 2 réformes en cours : celle du SIS et celle des sapeurs-pompiers volontaires. M. GOEHRING expliquera plus en détail ces réformes en commission Sécurité.

Mme la Présidente remercie Mme de PLANTA.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** remercie M. Le Maire pour son soutien cette année, MM. AZARPEY et FALQUET pour la tenue chaleureuse du bureau pendant sa présidence, Mme LAZZARELLI pour sa patience, Mme GIRARD BESSON, à tous pour leurs encouragements.

Applaudissements.

Elle prie les membres de l'administration, les Conseillers administratifs et le public de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

12. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Deux dossiers de naturalisation sont traités.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et lève la séance à 22h00.

Collonge, le 22 mai 2019.



Législature 2015-2020
Délibération 19-12
Séance du 22 mai 2019

Proposition relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2018 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'article 5 al. 2 des statuts de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie du 12 octobre 2018,

vu le rapport de l'organe de contrôle délivré, en date du 25 mars 2019, par la fiduciaire Michel de Preux & Associés S.A.,

vu les comptes 2018 de ladite Fondation approuvés par le Conseil de Fondation en date du 2 avril 2019,

vu le rapport de la commission des Finances du 6 mai 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (15 oui)

1. D'approuver les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2018 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.



Législature 2015-2020
Délibération 19-13
Séance du 22 mai 2019

Proposition relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2018 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'article 18 des statuts de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive du 28 septembre 2015,

vu le rapport de l'organe de contrôle délivré, en date du 8 février 2019, par la fiduciaire duchosal berney sa,

vu les comptes 2018 de ladite Fondation approuvés par le Conseil de Fondation en date du 23 avril 2019,

vu le rapport de la commission des Finances du 6 mai 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (15 oui)

1. D'approuver les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2018 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.



Proposition relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité.

Conformément à l'article 30, al.1, lettres d) et f) de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2018 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission des Finances du 6 mai 2019,

vu les articles 30, al.1, lettres d) et f), et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (15 oui)

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2018 pour un montant de **33'298'222.02 F** (dont à déduire les imputations internes de **44'900 F**, soit net **33'253'322.02 F**) aux charges et de **38'245'567.20 F** (dont à déduire les imputations internes de **44'900 F**, soit net **38'200'667.20 F**) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **4'947'345.18 F**.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :
Résultat opérationnel de **8'450'516.53 F** d'excédent de revenus et résultat extraordinaire de **3'503'171.35 F** d'excédent de charges.
3. D'approuver le compte des investissements 2018 pour un montant de **4'229'869.94 F** aux dépenses et de **2'410'416.91 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **1'819'453.03 F**.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2018, totalisant à l'actif et au passif un montant de **233'146'822.67 F**.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 pour un montant total de **1'036'613.38 F** dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. En application de la LBCGe, **11'510** actions détenues par la commune ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Annexe : comptes annuels 2018 dans leur intégralité.



Législature 2015-2020
Délibération 19-15
Séance du 22 mai 2019

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 810'000 F, destiné au projet de démolition partielle et reconstruction du bâtiment Centre Nature N°1377, sis chemin de la Réserve 8, sur la parcelle No 5025 plan N°49 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu le vote par le Conseil Municipal d'un crédit d'étude de 40'000 (Délibération 17-14),

vu le projet de démolition partielle et reconstruction du bâtiment du Centre Nature par le bureau d'architectes ARCHidée,

vu la demande définitive d'autorisation de construire déposée au département le 7 février 2019,

vu l'exposé des motifs du 14 mai 2019,

vu le rapport de la commission Bâtiments et logement du 9 avril 2019,

vu le rapport de la commission des Finances du 15 avril et 6 mai 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (15 oui)

1. De procéder aux travaux de démolition partielle et de reconstruction du bâtiment Centre Nature, sis chemin de la Réserve 8, sur la parcelle N°5025, plan N°49 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.
2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit de réalisation de 810'000 F.
3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
4. De prendre acte que des démarches seront entreprises pour solliciter des subventions auprès des organismes concernés.
5. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
6. De constater la dépréciation du bâtiment démoli pour 46'495 F.



Législature 2015-2020
Délibération 19-16
Séance du 22 mai 2019

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 65'000 F, destiné à la création d'un aménagement sportif public sur l'espace en matière calcaire du stade de la Californie sur les parcelles N° 3439 et N° 7336 de la commune de Collonge-Bellerive

Conformément aux articles 30, al. 1 lettres e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la motion 17-05 « FC St-Paul et son stade : discutons ensemble du futur », adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 20 juin 2017,

vu qu'une commission ad hoc a été constituée suite à cette motion et qu'elle a souhaité étudier la possibilité de rendre accessible à d'autres acteurs l'espace résiduel situé entre le chemin de la Californie et le terrain de football,

vu l'étude de faisabilité, du 26 mars 2019, réalisée par le bureau Gilbert Henchoz architectes paysagistes associés SA, sur la base du cahier des charges élaboré par la commission ad hoc du stade de la Californie,

vu l'offre d'honoraires du bureau Gilbert Henchoz architectes paysagistes associés SA, du 11 avril 2019,

vu l'exposé des motifs du 2 mai 2019,

vu les rapports de la commission Ad hoc du stade de la Californie des 27 février et 28 mai 2018,

vu le rapport de la commission conjointe Sports et Ad hoc du stade de la Californie du 26 mars 2019,

vu le rapport de la commission des Finances du 6 mai 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (15 oui)

1. D'étudier la création d'un aménagement sportif public sur l'espace en matière calcaire du stade de la Californie (hors terrain de football actuel) situé sur les parcelles N° 3439 et N° 7336 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.
2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'étude de 65'000 F.
3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
5. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
6. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon sur la rubrique N°34.33 du compte de résultat.



Législature 2015-2020
Résolution 19-02
Séance du 22 mai 2019

Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2018 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

Conformément à l'article 29, al. 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'article 23 des statuts du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau,

vu le rapport de l'organe de contrôle délivré, en date du 12 mars 2019, par berney & associés sa, société fiduciaire,

vu les comptes 2018 dudit Groupement approuvés en date du 25 février 2019 par le Conseil du Groupement,

vu le rapport de la commission des Finances du 6 mai 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (15 oui)

- 1** D'approuver les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2018 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

Résolution relative à la création de nouvelles places de crèche au sein du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale.

Conformément à l'article 29 alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et à l'article 51 du règlement du Conseil municipal du 5 novembre 2013 et à l'article 4 de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (J 6 29), du 14 novembre 2003,

vu la motion 17-09 « Plus de places de crèche pour Collonge-Bellerive et les communes membres du groupement intercommunal pour une crèche intercommunale (GICI) » adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal, le 21 novembre 2017,

vu que la commune bénéficie actuellement de 56 places dans la crèche de l'Île aux Mômes et que les demandes de places en crèche supplémentaires connues, à ce jour, sont estimées à 86 places,

vu la création en 2007 par les communes d'Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance du groupement intercommunal pour une crèche intercommunale, dont les statuts ont été validés par arrêtés du Conseil d'Etat, le 30 mai 2007, puis le 25 mars 2015,

vu que « le groupement a pour but de créer, d'organiser, de gérer et de développer, notamment sous forme de crèche intercommunale, des espaces de vie enfantine destinés à l'accueil de la petite enfance pour les enfants en âge préscolaire répondant aux besoins des familles et des entreprises domiciliées, subsidiairement des personnes travaillant sur le territoire des Communes membres » (art 3 al.1 des statuts),

vu les projets d'aménagement de locaux en crèche étudiés par le groupement intercommunal GICI, ainsi que par les communes de Corsier et de Collonge-Bellerive qui permettraient de créer environ 102 places de crèche,

vu la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 150'000 F pour l'aménagement des locaux de Prés-Grange en crèche, adoptée par le Conseil municipal de la commune de Corsier, le 12 février 2019,

vu la délibération 19-09 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 260'000 F, destiné au projet de transformation du bâtiment de « l'école de la Passerelle » en crèche, sise au chemin des Rayes 11, sur la parcelle No 5722, plan N° 37 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, adoptée par le Conseil municipal, le 8 mai 2019,

vu la séance du 5 mars 2019 du Conseil du groupement intercommunal GICI élargie aux commissions sociales des communes membres du groupement GICI,

vu le délai donné à la fin du mois de mai 2019 aux communes du groupement pour se déterminer sur le nombre de places de crèche souhaité,

vu le rapport de la commission des Finances du 15 avril 2019, ainsi que le rapport de la séance conjointe des commissions Sociale et Finances du 13 mai 2019,

Sur proposition du Conseil administratif,



le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (15 oui)

1. De confirmer au groupement intercommunal pour une crèche intercommunale et aux communes qui en sont partenaires, son engagement de principe pour la prise en charge de 70 à 72 places de crèche supplémentaires dans les nouvelles structures, actuellement à l'étude, dont le groupement assurera la gestion.
2. D'œuvrer, en collaboration avec les communes membres du groupement, à la réalisation rapide des futurs locaux de crèche prévus au chemin des Rayes 11, à Vézenaz, et à Prés-Grange, à Corsier.



Motion : Bibliothèques en plein air / Prends un livre - donne un livre !

Auteur(s) : le groupe PDC : Emmanuel Curtet, Anthony Giannasi ; André Kaelin ; Béatrice Leitner-Riat ; Claude Viquerat ; Ruth Zwyssig-Vesti

Date de dépôt : 8 mai 2019

Séance du Conseil municipal : 22 mai 2019

Numéro : M19-02

Constatant que :

- Nos bibliothèques personnelles regorgent de livres
- Les livres que nous lisons sont souvent à usage unique
- L'offre de livres numériques augmente, ce qui réduit l'acquisition de livres papier
- L'existence de bibliothèques urbaines dans la région

Souhaitant :

- Prolonger la vie des livres
- Lutter contre le gaspillage
- Proposer une consommation responsable
- Eduquer à partager
- Démocratiser la littérature

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- Faire fabriquer 4 grandes bibliothèques en plein air
- Choisir 4 lieux d'emplacement qui pourraient être les suivants :
 - ❖ Dans le parc qui se trouve à la sortie du parking des Rayes
 - ❖ Sur la place du Quadrilatère ou au centre de village de Collonge
 - ❖ Près de la Pallanterie
 - ❖ Centre sportif de Rouelbeau
 - ❖ Entre les deux écoles de Collonge
 - ❖ Près de l'école de Vézenaz
 - ❖ Entre les immeubles du Pré-de-la-Croix
- Présenter le projet au Conseil municipal, en précisant les modalités techniques et financières.

Motion acceptée à l'unanimité (15 oui).

